

COMMUNIQUE DE PRESSE

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique des FCP UPLINE SOLIDARITE, FH2 OBLIGATAIRE DYNAMIQUE, CHAABI SOLIDARITE et DAR AD DAMANE OPTIMUS ont été mises à jour comme suit :

UPLINE SOLIDARITE :

Rubrique	Ancienne disposition	Nouvelle disposition
Dénomination	FCP UPLINE SOLIDARITE	FCP UPLINE EQUILIBRE
Classification	OMLT	DIVERSIFIE
Siège social	37 Bd Abdellatif Ben Kaddour Casablanca	101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca
Fourchette de sensibilité	[1,1 – 5,1[Néant
Commissaires aux comptes	BDO JIWAR représenté par M. Zakaria FAHIM	A. SAAÏDI & ASSOCIES représenté par Mme Bahaa SAAÏDI
Indice de référence	MBI GLOBAL	75% Moroccan Bonds Index Global (MBI Global) tel que publié par BMCE CAPITAL + 25% Masi 20 tel que publié par la Bourse de Casablanca.
Objectifs de gestion	L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêt à moyen et long terme.	L'objectif du fonds est d'offrir aux porteurs de parts un rendement supérieur au marché obligataire tout en profitant des opportunités du marché boursier. Le fonds a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.
Stratégie d'investissement	Le fonds est un OPCVM 'Obligations moyen et long terme'.	Le FCP est un fonds "Diversifié".

Rubrique	Ancienne disposition	Nouvelle disposition
	<p>L'objectif du FCP, à l'instar des autres OPCVM techniques créés par les sociétés de gestion partenaires du projet de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, est de recevoir et gérer la quote-part des fonds collectés par le fonds mère « Fonds Commun de Placement Solidarité » dont la gestion est assurée par CDG Capital Gestion. Le fonds mère est un fonds solidaire de partage dont les produits générés que ce soit à travers les frais de gestion, les droits de sortie, ou les dons, seront rétrocédés à la Fondation Mohammed V pour la solidarité. Le fonds mère sera commercialisé par la CDG, CDG Capital Gestion, les agences postales et tous les réseaux bancaires et sociétés de gestion partenaires du projet.</p> <p>Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat tout en respectant la réglementation en vigueur. Le FCP pourrait également investir 10% au maximum de ses actifs en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription et en titres d'OPCVM.</p>	<p>Le FCP sera investi à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, titres d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.</p> <p>Par ailleurs, le fonds pourra être investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres d'OPCVM diversifié.</p> <p>Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension ainsi que des opérations de prêt/emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Le fonds pourra investir dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ; - Titres de créances Négociables ; - Obligations ; - Obligations subordonnées ; - Obligations subordonnées perpétuelles ;

Rubrique	Ancienne disposition	Nouvelle disposition
		<ul style="list-style-type: none"> - Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ; - Les parts et les titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation FPCT ; - Titres d'Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) ; - Titres d'Organismes de placement Collectif en Capital (OPCC) ; - Dépôts à terme.
Souscripteurs concernés	Fonds de Commun de Placement Solidarité	Grand Public
Commission de souscription et de rachat	<p><u>Commission de souscription maximale :</u> Néant.</p> <p><u>Commission de rachat maximale :</u> Néant.</p>	<p><u>Commission de souscription maximale :</u> Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits, dont 0,2% incompressible acquis au fonds.</p> <p><u>Commission de rachat maximale :</u> Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés, dont 0,2% incompressible acquis au fonds.</p>
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Hebdomadaire, le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.	Quotidienne, chaque jour ouvré. En cas de jour férié, la valeur liquidative sera calculée le premier jour ouvré suivant.
Modalités de souscription et de rachat	Les demandes de souscriptions et les rachats sont reçus, auprès des guichets du Groupe Banques Populaires, au plus tard le vendredi avant 10 heures et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative.	Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues auprès du Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR), tous les jours à 11h30 au plus tard et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.
Durée de placement recommandé	4 ans	5 ans

Rubrique	Ancienne disposition	Nouvelle disposition
Modalités de diffusion de la valeur liquidative	La valeur liquidative est affichée hebdomadairement au niveau des guichets des agences du Groupe Banques Populaires et au niveau d'Upline Capital Management.	La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Etablissement de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
Affectation des résultats	Capitalisation	<p>Mixte. L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Directoire de l'Etablissement de gestion, décide de la capitalisation ou de la distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.</p> <p>L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque Centrale Populaire ; o Adresse : 101 Bd Zerktouni, Casablanca ; o Téléphone : 0522 20 25 33. <p>Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.</p> <p>Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.</p>
Frais de gestion	<p>2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuilles. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.</p> <p>Ces frais seront scindés en deux tranches :</p> <p>Une tranche fixée à 80% des frais de gestion à rétrocéder intégralement à la Fondation Mohammed V pour la solidarité.</p> <p>Une tranche variable au profit de l'établissement de gestion. Pour cette tranche, le barème suivant sera appliqué :</p>	<p>2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.</p> <p>Les frais de gestion couvrent, à titre strictement indicatif, les charges suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Honoraires du Commissaire aux comptes : 10.000 Dhs HT ; 2) Frais de publication : selon tarification en vigueur ; 3) Commission AMMC : 0,025% HT ;

Rubrique	Ancienne disposition	Nouvelle disposition
	<ul style="list-style-type: none"> - 0,20% HT pour un actif net inférieur à 500 millions de Dhs ; - 0,15% HT pour un actif net compris entre 500 millions et 1 milliard de Dhs ; - 0,10% HT pour un actif net supérieur à 1 milliard de Dhs. <p>Les frais de gestion revenant à Upline Capital Management, couvrent les charges suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Frais de publication : 20.000 Dhs HT ; 2. Commissaire aux comptes : 12.000 Dhs HT ; 3. Commission CDVM : 0,025% HT ; 4. Dépositaire : 0,04% HT ; 5. Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4.000 Dhs ; 6. Maroclear (droit d'admission) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 0,0075% si actif est inférieur à 100 millions de Dhs ; ▪ 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs ; ▪ 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard de Dhs ; ▪ 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard de Dhs. <p>Prestation d'Upline Capital Management : FDG- (1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 4) Commission dépositaire : 0,080% HT ; 5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 3600 MAD HT ; 6) Maroclear (droit d'admission) : selon tarification en vigueur ; 7) Prestation d'Upline Capital Management : FDG - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

FH2 OBLIGATAIRE DYNAMIQUE :

Rubrique	Ancienne disposition	Nouvelle disposition
Indice de référence	65% MBI MT (Moroccan Bond Index Moyen Terme) + 30% MBI MLT (Moroccan Bond Index Moyen Long Terme) + 5% MASI (le MBI MT et le MBI MLT sont publiés par BMCE CAPITAL. Le MASI est publié par la Bourse de Casablanca).	Moroccan Bond Index Global (MBI Global) tel que publié par BMCE CAPITAL.
Objectif de gestion	L'objectif du FCP est d'offrir au Mandant (Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social) une rentabilité supérieure à celle du marché actions et du marché obligataire à Moyen et Long Terme. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.	L'objectif du FCP est d'offrir au Mandant (Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social) une rentabilité supérieure à celle du marché obligataire à Moyen et Long Terme. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.
Stratégie d'investissement	<p>Le fonds est un OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme".</p> <p>Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances émis par l'Etat Marocain et en titres de créances jouissant de la garantie de l'Etat Marocain. Aussi, le fonds se réserve le droit d'investir dans le marché actions, à hauteur de 10% de son actif net, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Le fonds pourra investir dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription ; - Les obligations d'organismes faisant appel public à l'épargne ; - Les obligations subordonnées d'organisme faisant appel public à l'épargne ; - Les titres émis ou garantis par l'Etat ; - Titres de créances négociables d'organismes faisant appel public à l'épargne ; - Les parts et les titres de créances émis par les fonds de placement collectifs en titrisation ; 	<p>Le fonds est un OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme".</p> <p>Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances émis par l'Etat Marocain.</p> <p>Les titres de créances dans lesquels l'actif du fonds sera investi sont à 100% des titres émis par l'Etat Marocain.</p> <p>Aussi, le fonds pourra effectuer des opérations de pension et des opérations de prêt de titres ayant comme collatéral des titres de créance émis par l'Etat Marocain.</p> <p>Le fonds pourra investir dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les titres de créances émis par l'Etat Marocain ; - Actions et parts d'OPCVM monétaires ayant comme stratégie d'investissement le placement exclusif en bons du Trésor.

Rubrique	Ancienne disposition	Nouvelle disposition
	<ul style="list-style-type: none"> - Actions et parts d'OPCVM Actions, Monétaires, Diversifiés, OCT, OMLT et contractuels ; - Opérations de pension ; - Prêt-emprunt de titres ; - Dépôt à Terme. <p>Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p>	
Modalités de souscription et de rachat	Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d'Upline Capital Management, et ce au plus tard le vendredi à 10 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Ladite valeur liquidative est calculée le même jour.	Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d'Upline Capital Management, et ce au plus tard le vendredi à 11h30 et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.

CHAABI SOLIDARITE

Rubrique	Ancienne disposition	Nouvelle disposition
Dénomination	FCP CHAABI SOLIDARITE	UPLINE BONDS
Fourchette de sensibilité] 1,1 - 5,1]] 2,5 – 6,5]
Commissaires aux comptes	Deloitte Audit représenté par M. Ahmed BENABDELKHALEK	A. SAAÏDI & ASSOCIES représenté par Mme Bahaa SAAÏDI
Indice de référence	L'indice de référence retenu est le MBI Global tel que publié par BMCE CAPIGAL quotidiennement.	50% Moroccan Bond Index Moyen Terme (MBI MT) + 50% Moroccan Bond Index Moyen et Long Terme (MBI MLT) tels que publiés par BMCE CAPITAL.
Objectifs de gestion	L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêt à moyen et long terme.	L'objectif du fonds est de faire bénéficier les porteurs de parts du rendement du marché obligataire à moyen et long terme. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.
Stratégie d'investissement	Le fonds est un OPCVM "Obligations moyen et long terme".	Le fonds est un OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme".

	<p>L'objectif du FCP, à l'instar des autres OPCVM techniques créés par les sociétés de gestion partenaires du projet de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, est de recevoir et gérer la quote-part des fonds collectés par le fonds mère « Fonds Commun de Placement Solidarité » dont la gestion est assurée par CDG Capital Gestion. Le fonds mère est un fonds solidaire de partage dont les produits générés que ce soit à travers les frais de gestion, les droits de sortie, ou les dons, seront rétrocédés à la Fondation Mohammed V pour la solidarité. Le fonds mère sera commercialisé par la CDG, CDG Capital Gestion, les agences postales et tous les réseaux bancaires et sociétés de gestion partenaires du projet.</p> <p>Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat tout en respectant la réglementation en vigueur. Le FCP pourrait également investir 10% au maximum de ses actifs en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription et en titres d'OPCVM.</p>	<p>Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM " Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances.</p> <p>Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension ainsi que des opérations de prêt/emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Le fonds pourra investir dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ; - Obligations et titres de créances Négociables ; - Les obligations subordonnées ; - Les obligations subordonnées perpétuelles ; - Les obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et / ou d'annulation de paiement des coupons ; - Les parts et les titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation (FPCT) ; - Titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) ; - Dépôts à terme.
--	--	--

Souscripteurs concernés	Fonds de Commun de Placement Solidarité	Grand public
Durée de placement recommandée	4 ans	5 ans
Commission de souscription et de rachat	<p><u>Commission de souscription maximale :</u> Les commissions de souscription sont nulles.</p> <p><u>Commission de rachat maximale :</u> Les commissions de rachats sont nulles.</p>	<p><u>Commission de souscription maximale :</u> Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.</p> <p><u>Commission de rachat maximale :</u> Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.</p>
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Hebdomadaire, le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.	Quotidienne, chaque jour ouvré. En cas de jour férié, la valeur liquidative sera calculée le premier jour ouvré suivant.
Modalités de souscription et de rachat	Les demandes de souscriptions et les rachats sont reçues, auprès des guichets du Groupe Banques Populaires, au plus tard le vendredi avant 10 heures et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative.	Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues auprès du Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR), tous les jours à 11h30 au plus tard et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.
Modalités de diffusion de la valeur liquidative	La valeur liquidative est affichée hebdomadairement au niveau des guichets des agences du Groupe Banques Populaires et au niveau d'Upline Capital Management.	La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Etablissement de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
Affectation des résultats	Capitalisation	<p>Mixte. L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Directoire de l'Etablissement de gestion, décide de la capitalisation ou de la distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.</p> <p>L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque Centrale Populaire ; o Adresse : 101 Bd Zerktouni, Casablanca ; o Téléphone : 0522 20 25 33. <p>Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management par tous les moyens de communication</p>

		possibles (mailing, courrier, communiqué de presse...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
Frais de gestion	<p>0.265% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions détenus en portefeuilles et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.</p> <p>Ces frais seront scindés en deux tranches :</p> <p>Une tranche fixée à 80% des frais de gestion à rétrocéder intégralement à la Fondation Mohammed V pour la solidarité.</p> <p>Une tranche variable au profit de l'établissement de gestion. Pour cette tranche, le barème suivant sera appliqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,20% HT pour un actif net inférieur à 500 millions de Dhs ; - 0,15% HT pour un actif net compris entre 500 millions et 1 milliard de Dhs ; - 0,10% HT pour un actif net supérieur à 1 milliard de Dhs. <p>Les frais de gestion revenant à Upline Capital Management, couvrent les charges suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Frais de publication : 20.000 Dhs HT ; 8. Commissaire aux comptes : 10.000 Dhs HT ; 9. Commission CDVM : 0,025% HT ; 10. Dépositaire : 0,04% HT ; 11. Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4.000 Dhs ; 12. Maroclear (droit d'admission) : 	<p>2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.</p> <p>Les frais de gestion couvrent, à titre strictement indicatif, les charges suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) honoraires du Commissaire aux comptes : 10.000 Dhs HT ; 2) Frais de publication : selon tarification en vigueur ; 3) Commission AMMC : 0,025% HT ; 4) Commission dépositaire : 0,04% HT ; 5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 3600 MAD HT ; 6) Maroclear (droit d'admission) : selon tarification en vigueur ; 7) Prestations de l'Etablissement de Gestion « Etablissement Gestionnaire Alistitmar Chaabi » : Frais de Gestion - 1-2-3-4-5-6 8) Prestation de la société de Gestion « Upline Capital Management » : 25% * Prestation de l'Etablissement de Gestion

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0,0075% si actif est inférieur à 100 millions de Dhs ; ▪ 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs ; ▪ 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard de Dhs ; ▪ 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard de Dhs. <p>Prestation de l'Etablissement de Gestion : FDG- (1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)</p> <p>Prestation du Gestionnaire : 25* FDG- (1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)</p>	
--	--	--

DAR AD DAMANE OPTIMUS

Rubrique	Ancienne disposition	Nouvelle disposition
Dénomination	FCP DAR AD DAMANE OPTIMUS	FCP UPLINE BALANCED FUND
Classification	OMLT	Diversifié
Fourchette de sensibilité] 3,1 - 7,1]	Néant
Commissaires aux comptes	Deloitte Audit représenté par M. Ahmed BENABDELKHALEK	A. SAAÏDI & ASSOCIES représenté par Mme Bahaa SAAÏDI
Indice de référence	50% MBI MT + 50% MBI MLT tels que publié par BMCE BANK	70% Moroccan Bond Index (MBI) tel que publié par BMCE Capital + 30% Moroccan All Shares Index (MASI) tel que publié par la Bourse de Casablanca.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Du 1 ^{er} novembre au 31 octobre
Commission de souscription et de rachat	<u>Commission de souscription maximale :</u> Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits. <u>Commission de rachat maximale :</u> Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.	<u>Commission de souscription maximale :</u> Les commissions de souscription sont nulles. <u>Commission de rachat maximale :</u> Les commissions de rachats sont nulles.

Rubrique	Ancienne disposition	Nouvelle disposition
Réseau de commercialisation	Banque Centrale Populaire	Upline Capital Management
Objectifs de gestion	L'objectif du fonds est d'offrir aux porteurs de parts un placement rémunérateur, liquide et dont le rendement est lié à celui du marché obligataire	L'objectif du fonds est d'offrir à SANLAM un véhicule de placement assurant une performance supérieure à celle de l'indice de référence et ce via une gestion dynamique orientée vers le marché Actions, Monétaire et Obligataire.
Stratégie d'investissement	<p>Le FCP DAR AD DAMANE OPTIMUS est un OPCVM OMLT. Dans cette optique, il investira son actif en permanence à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM "Obligations Mouyen et Long Terme", créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Le fonds pourra investir dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription ; - Titres de créances négociables ; - Obligations ; - Obligations subordonnées perpétuelles, ; - Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanismes d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons ; - Les parts et les titres de créances émis par les fonds de placement collectifs en titrisation ; - Actions et parts d'OPC ; - Titres à l'international ; - Opérations de pension ; - Prêt-emprunt de titres ; - Dépôt à terme. 	<p>Le FCP est un OPCVM diversifié.</p> <p>Dans cette optique, le FCP sera investi à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, titres d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.</p> <p>En revanche, le fonds pourra être investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres d'OPCVM diversifié.</p> <p>Le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension ainsi que des opérations de prêt/emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Le fonds pourra investir dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Obligations et autres titres de dette émise par l'Etat Marocain ;

Rubrique	Ancienne disposition	Nouvelle disposition
		<ul style="list-style-type: none"> • Obligations privées y compris les obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ; • Titres de créances négociables : Bons de Sociétés de Financement, Billets de Trésorerie, Certificats de Dépôts ; • Actions cotées à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ; • Titres d'Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) ; • Titres d'Organismes de placement Collectif en Capital (OPCC) ; • Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT).
Souscripteurs concernés	Institutionnels : DAR AD DAMANE	SANLAM
Modalités de souscription et de rachat	Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès d'Upline Capital Management, au plus tard le vendredi avant 10 heures et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative.	Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues auprès d'Upline Capital Management, et ce au plus tard le vendredi à 11h30 et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.
Modalités de diffusion de la valeur liquidative	La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Etablissement de gestion du fonds ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.	La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Etablissement de gestion. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
Commission de souscription et de rachat	<p><u>Commission de souscription maximale :</u> Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.</p> <p><u>Commission de rachat maximale :</u> Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.</p>	<p><u>Commission de souscription maximale :</u> Néant</p> <p><u>Commission de rachat maximale :</u> Néant</p>

Rubrique	Ancienne disposition	Nouvelle disposition
Frais de gestion	<p>2% HT au maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuilles par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés mensuellement.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Commissaire aux comptes : 10.000 MAD HT ; 2. Frais de publication : 20.600 MAD HT 3. Commission AMMC : 0,025% HT ; 4. Commission dépositaire : 0,015% HT ; 5. Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 3.600 MAD ; 6. Maroclear (droit d'admission) : selon tarification en vigueur <p>Prestation de l'Etablissement de Gestion est : FDG - Commissaire aux comptes - publication - AMMC - dépositaire - Maroclear</p> <p>Prestation du gestionnaire : 25% * prestation de l'Etablissement de Gestion</p>	<p>2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.</p> <p>Les frais de gestion couvrent, à titre strictement indicatif, les charges suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Honoraires du Commissaire aux comptes : 10.000 MAD HT ; 2. Frais de publication : selon tarification en vigueur ; 3. Commission AMMC : 0,025% HT ; 4. Commission dépositaire : 0,020% HT ; 5. Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 3600 MAD HT ; 6. Maroclear (droit d'admission) : selon tarification en vigueur ; 7. Prestations de l'établissement de gestion « ETABLISSEMENT GESTIONNAIRE ALISTITMAR CHAABI » : frais de gestion fixes et variables selon les taux convenus dans le mandat de gestion. 8. Prestations de la société de gestion « UPLINE CAPITAL MANAGEMENT » : 25% * prestation de l'Etablissement de Gestion

Ces modifications ont obtenu le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux en date du 23/04/2024, sous les références ci-après :

- UPLINE BONDS sous la référence VP24034 ;
- FH2 OBLIGATAIRE DYNAMIQUE sous la référence VP24035 ;
- UPLINE BALANCED FUND sous la référence VP24036 ;
- UPLINE EQUILIBRE sous la référence VP24037.

Ces modifications ouvrent la possibilité aux porteurs de parts la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication du présent communiqué de presse.

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique des FCP susmentionnés sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès d'Upline Capital Management et la Banque Centrale Populaire.

Adresse : 101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca
Téléphone : +212 5 22 99 71 71